

Note interne d'information de visite d'inspection

PACA	06	Subdivision des Alpes-Maritimes	13/07/2005
<i>Inspecteurs</i>	Noms des inspecteurs / C. GARRUS		
<i>Etablissement</i>	Nom de l'établissement : Carrière de BAR SUR LOUP		064.01174
<i>Commune</i>	Nom de la commune : BAR SUR LOUP		A
<i>Activité</i>	Description de l'activité : Carrière		P2

Contexte environnemental / socio-économique

- Attention au projet de Parc Naturel Régional dont le périmètre publié dans la presse incluait le site

Evolutions prévisibles (augmentation/réduction d'activité - investissements prévus/envisagés....)

- début du réaménagement de la partie somitale
- début de l'exploitation par la goulotte de la cote 765

Informations générales

- dépassement du tonnage dû au surcroît d'activité dans le bâtiment sur l'ouest du département
- conservation des plans topographiques sur le site d'une année sur l'autre avec le plan d'exploitation annuel
- transmission des résultats de la prochaine campagne d'empoussiérage dès réception du rapport
- le responsable de la surveillance des travaux a été formalisé par écrit
- pour les travaux de débardage : réalisation de la consigne d'exploitation détaillant la procédure d'utilisation de la piste ainsi que les règles de débardage en collaboration avec PREVENCEM :
 - . l'étude de stabilité est réalisée
 - . avant démarrage des travaux, une campagne d'essais de débardage sera organisée avec l'OEP

Impressions de l'inspecteur

Le dépassement du tonnage n'est pas justifié. L'exploitant devra à l'avenir respecter le tonnage autorisé dans son arrêté du 12 février 2002.